

# Académie de LIMOGES

Janvier 2008

**Courrier du collectif  
Assistants d'Education.**

**TOUS EN GRÈVE LE JEUDI 24 JANVIER !**

## **Le statut des AED : un modèle à imiter dans le monde du « travailler plus pour pas grand chose... »**

Comment donc : le statut des assistants d'éducation ne serait pas parfait ? Bien sûr que si ! Pour votre gouverne, sachez que, par rapport à celui des Mi-Se, catégorie en voie d'extinction, celui-ci offre à l'employeur de 20 à 30% de temps de travail en plus pour un salaire identique ! Là où un surveillant d'externat (SE) effectuait 28 heures, et un maître d'internat 34h (sur 37 semaines) un assistant d'éducation bosse en moyenne 36 heures par semaine (sur 39 semaines), s'il peut justifier d'une inscription à une formation.

Mais il y a encore plus intéressant. L'AED est une espèce sans droit à mutation (contrairement au Mi-Se), que l'on recrute au plus sur 3 ans (renouvelable une fois) et souvent même sur un an (contre 7 pour les Mi-Se, sous réserve de réussite aux examens).

Mieux encore : la polyvalence des missions qu'il peut exercer en fait un individu particuliè-

rement rentable. Non seulement, il est capable d'assurer la grande diversité des tâches nécessaires au fonctionnement des vies scolaires. Mais en plus, s'il est AVS-I, il remplace un éducateur spécialisé à peu de frais. Et s'il est assistant pédagogique, il effectue un travail pédagogique pour quatre fois moins cher qu'un enseignant. Un regret toutefois : il n'est pas chargé du service du café auprès de l'équipe de direction... À cette seule exception, c'est l'animal parfait : précaire, flexible, avec des droits limités. Bref, un statut idéal à généraliser à tous les employés de ce pays.

Certes, il y a quelques abus regrettables... quelques employeurs indélécats

(Suite page 2)

### **Dans ce numéro :**

Edito	1-2
Etre assistant d'éducation : un témoignage	2-3
Du nouveau du côté des congés d'examen	3
Réunion du 23 janvier	4
Comment contacter le collectif ?	4

---

Réunion Assistant(e)s d'éducation  
le mercredi 23 janvier 2008 à 18h  
Salle de la maison du Peuple  
(rue Charles Michel) à Limoges  
Voir infos détaillées en dernière page

---

# Lettre du collectif Assistants d'Éducation

(Suite de la page 1)

utilisent toutes les possibilités offertes par ce statut : ainsi ce principal de Haute-Vienne qui recrute le fiston et le copain du fiston... ? Ou ces chefs d'établissement expliquant qu'un contrat d'un an permet de se débarrasser plus aisément d'un assistant d'éducation qui ne fait pas l'affaire ? Que penser aussi de ces employeurs qui confondent aisément les missions d'enseignement et de surveillance (par exemple en confondant volontairement aide aux devoirs et soutien scolaire...) en oubliant que la formation et la rémunération ne sont pas les mêmes ?

Et pour de telles broutilles, certains assistants d'éducation osent protester. Les ingrats. Ils nous expliquent que travailler plus, toujours plus, sans gagner plus... et sans pouvoir étudier décemment... ne leur convient. Qu'ils n'ac-



ceptent pas, alors que les 2/3 des assistants d'éducation sont étudiants, que leur statut les empêche de mener à bien leurs études.

Pire ! Ils osent critiquer le système du recrutement par le chef d'établissement. Ce serait une source d'abus, certains chefs agitant à tour de bras la possible non-reconduction de leur contrat, s'ils ne se plient pas à toutes les exigences, mêmes contraires à leur statut. Ils prétendent aussi que, les premières années, il existait, dans l'académie, l'équivalent d'une quinzaine de postes pour effectuer des remplacements (congrés maladies, formations, ...). Mais que, restrictions budgétaires obligent, chaque établissement doit désormais gérer en interne ses ressources humaines. D'où une pression accrue sur les assistants d'éducation pour éviter qu'ils ne soient absents lors de concours ou d'examens universitaires.

Et ces grincheux ne veulent pas se laisser faire ! Non seulement ils encouragent chaque AED à revendiquer une amélioration de son statut, à participer à la grève du 24 janvier et à venir en nombre à la réunion organisée par le collectif Assistants d'Éducation de la FSU, le mercredi 23 janvier 2008 à 18h à Limoges, à la Maison du Peuple.

**Franchement, dans quel monde vivons-nous ?**

## Témoignage :

### Maxime, assistant d'éducation en Corrèze, et étudiant à Limoges.

*Maxime est assistant d'éducation depuis 3 ans. Il exerce en Corrèze, dans un collège de 600 élèves. Il est également étudiant à la Fac de Lettre de Limoges.*

#### Quelles ont été les raisons qui t'ont conduit à postuler à ce type d'emploi ?

En tant qu'étudiant, le besoin de financer mes études est arrivé très vite, (on connaît le coup de la vie universitaire), par ailleurs, sans avoir de réelles convictions, les métiers de l'enseignement m'intéressaient. Je voyais donc au moins deux bonnes raisons de déposer une candidature...

#### Dans quelles conditions s'est déroulé ton recrutement ?

Le fait qu'un entretien d'embauche soit organisé au sein même de l'établissement, ne m'a pas gêné en soit, en tout cas pas sur le coup... En y repensant, laisser ce type d'initiative au chef d'établissement, génère de fait des inégalités à l'embauche, puisque chaque Principal ou Proviseur, recrute selon des critères qui lui sont propre. Au final, j'ai été recruté pour un contrat de 3 ans renouvelable une fois. 36 heures hebdomadaires, avec une nuit à l'internat.

#### Quelles ont été tes premières impressions à ton arrivée au collège ?

La panique... (rire)... Il m'a en effet fallu du temps pour comprendre les mécanismes d'un tel poste.

Contrairement à ce que certains pourraient croire, il s'agit d'un vrai métier, avec ses codes et ses contraintes. Au début, il faut apprendre, le problème, c'est qu'on est seul...

#### Comment ça ?...

On est évidemment épaulé par ses collègues, ceux qui ont l'expérience du métier. Le CPE, (dans mon cas) a pas mal aidé au début, les conseils sont toujours bon à prendre... En dehors de ça, c'est la dé-

## Témoignage :

(Suite de la page 2)

brouille... Il faut observer, écouter, parfois imaginer... Je peux dire qu'en 3 ans de « pionnicat », aucune formation ne m'a été proposée... Ni pédagogique, ni administrative, alors qu'on est censé remplir les deux fonctions...

### La fonction correspond-elle à tes attentes?

Sur le plan pécuniaire, au début, je ne cache pas que ça a mis du beurre dans les épinards, mais aujourd'hui avec le recul, 1000 euros par moi, c'est quand même très léger pour s'assumer pleinement. Le frais d'inscriptions universitaires ne cessent d'augmenter, et je n'apprendrai à aucun Smicard, que c'est le coût de la vie en général qui ne correspond pas aux petits revenus.

Sur la fonction en elle-même, le rapport avec les enfants est toujours intéressant, le travail d'équipe également me convient assez bien... Pourtant, le manque de moyens, notamment humains, est criant. J'exerce dans un collège qui accueille 600 élèves dont 30 internes. L'équipe pédagogique est de 8 surveillants, qui tourne sur la semaine. Nous ne sommes jamais plus de 5 au même moment.

5 pour 600... C'est quand même surprenant... Quand on sait qu'on nous demande de faire de la surveillance, de l'aide aux devoirs, du soutien, toutes les tâches administratives de la Vie Scolaire, les photocopies, l'accueil des parents, de l'aide aux professeurs etc... Bref, nos journées sont bien remplies, trop remplies... Laisse-moi te dire qu'il y a peu de place pour l'imprévu... Pourtant, les impré-

vus, on les gère, du mieux que nous puissions...

### Quelles seraient, selon toi, les choses à mettre en place pour améliorer tes conditions de travail?

Vaste chantier... le premier des soucis est le manque évident de moyens humains, il faudrait recruter...

Il faut replacer la Vie Scolaire au coeur des établissements... en ce sens j'invite toutes les équipes d'éducation à présenter un ou plusieurs Assistants d'Education, au sein des Conseils d'Administration... De grandes décisions les concernant y sont prises, le fait qu'ils soit absent est souvent très dommageable.

Le statut, quand on y regarde de près, est quand même extrêmement précaire... Quand on compare celui des anciens MISE, et celui-là, c'est édifiant. Par exemple, le nombre d'heures a augmenté, le temps passé pour les études (examens, cours obligatoires) doit être rattrapé, etc... Et de nouveaux statuts encore plus précaires vont sans doute nous être proposés d'ici peu...

*Propos recueillis en décembre 2007.*



## Une prise en compte prochaine du droit à examens et concours des assistants d'éducation ?

Une modification du décret qui régit le statut des assistants devrait bientôt intervenir. Lors du conseil technique paritaire ministériel du 21 décembre 2007, la FSU a rappelé le flou des contrats, la lourdeur des tâches et du temps de travail et les difficultés à concilier étude, formation et service. Ses élus ont souligné qu'il serait paradoxal, au moment où la ministre de l'enseignement supérieur lance son plan « réussite en licence », que le ministère de l'Éducation s'exonère de tout effort pour aider à la réussite des assistants d'éducation dans leurs études et formation. Cette intervention a finalement conduit l'administration à prendre en compte le droit à congé pour examen, à raison de quatre jours de préparation. Attendons quand même pour voir si l'écriture du décret modificatif ne sera pas en deçà de l'accord obtenu le 21 décembre.

**Mais c'est aussi un signe que la revendication syndicale, lorsqu'elle est portée continuellement et avec suffisamment de force, peut finir par se faire entendre !**

# Lettre du collectif Assistants d'Education

*Bulletin rédigé par les membres  
du collectif Assistants d'Education.*

*Si tu veux également  
y participer (ce à quoi nous  
t'encourageons vivement),  
contacte nous !*

Et pour consulter les précédents  
bulletins du collectif  
des Assistants d'Education  
en Limousin,  
une seule adresse :  
**www.limoges.snes.edu**

## Participer au collectif d'assistants d'éducation ?

Cela fait près de trois ans qu'existe un collectif d'assistants d'éducation, qui se réunit lorsqu'il y en a besoin, pour faire le point sur les évolutions du statut, élaborer un bulletin (comme celui-ci), envisager des actions revendicatives ou d'information. Mais comme, chaque année, des assistants d'éducation quittent la fonction, il y a toujours besoin de sang neuf

Si tu es intéressé(e), pour venir aux réunions ou proposer un article, laisse un message sur le mail du SNES-FSU (en précisant dans l'entête : « assistant d'éducation »), ou téléphone aux coordonnées figurant ci-contre.

### **SNES, FSU, KEZAKO ???**

La FSU est la première fédération syndicale de la Fonction publique d'Etat.

Dans l'Education nationale, elle est largement majoritaire, en France et dans l'académie. Elle rassemble différents syndicats, par secteur d'intervention ; il s'agit notamment, dans le 1er degré (écoles), du SNUipp (syndicat national unitaire des Instituteurs et PEGC) et dans le second degré (collèges, lycées) du SNES (Syndicat National des Enseignements de Second Degré).

**La FSU défend l'idée d'un service public de qualité, d'une école pour tous, émancipatrice, dotée des moyens indispensables et respectant les droits et les statuts des personnels qui y travaillent.**

## Réunion du mercredi 23 janvier 2008 à Limoges

Si tu es un(e) assistant(e)s d'éducation qui n'accepte pas son statut dégradé ou les abus de ton chef d'établissement, qui veut que la grève dans la fonction publique (et notamment l'Education nationale) soit un succès le 24 janvier 2008, ou qui souhaite en savoir plus sur ses droits et obligations, cette réunion est pour toi !

Elle se déroulera donc le :

**mercredi 23 janvier à 18h  
Grande salle de la Maison  
du Peuple à Limoges  
(24 rue Charles Michel).**

Les différents points évoqués ci-dessus seront abordés. On compte sur ta présence !

## Comment contacter le SNES-FSU ?

**Pour la FSU, la permanence est assurée dans les locaux du SNES-FSU : 40 avenue Saint-Surin à Limoges**

- des permanences sont assurées le mardi de 14 heures à 17 heures au : 05-55-79-61-24

- suivi du secteur : Stéphane Lajaumont  
- courrier électronique : s3lim@snes.edu

**Et pour se syndiquer, il suffit de téléphoner au même numéro ou demander à un(e) collègue du SNES-FSU dans ton établissement. Ce n'est qu'ensemble que nous pourrons faire progresser les droits de tous !**